



Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis N°05/2025

Demande d'un crédit de CHF 151'000.-, subventions non déduites, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment du Collège et ses deux annexes.

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis n°05/2025 était composée de Mesdames RUBIN Delphine et RIGOLI Nora et Monsieur PASCHE Steeve. Elle s'est réunie le 15 septembre 2025, en présence de Mme. LIARD COUCET Floriane et Monsieur LERESCHE François

1. Préambule

Dans le cadre de sa politique énergétique locale ambitieuse et en cohérence avec les stratégies cantonales de transition énergétique, la commune de Lully s'engage activement dans la valorisation de son patrimoine bâti. Elle souhaite réduire de manière significative les émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments communaux tout en diminuant sa dépendance à l'énergie du réseau. La production photovoltaïque locale, dans un modèle d'autoconsommation collective, s'impose comme une solution durable, économique et exemplaire.

Le présent préavis vise la réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur les trois bâtiments du Collège de Lully (Chemin du Collège 11, 13 et 15). Il s'inscrit dans une logique de modernisation du site scolaire, d'optimisation de ses coûts d'exploitation et de préparation à la constitution d'une Communauté d'Autoconsommation (CA) englobant l'ensemble du patrimoine communal. Il tient également compte du projet de création d'une centrale thermique commune prévue pour 2027.

2. Discussion

Les représentants de la Municipalité ont exposé le préavis de manière claire et ont répondu de façon satisfaisante à l'ensemble des questions posées. La commission recommande toutefois à la Municipalité :

- De procéder à une étude d'étanchéité des toitures avant la pose des panneaux photovoltaïques ;
- D'assurer une communication transparente et anticipée avec toutes les parties prenantes directement ou indirectement concernées par les travaux, ceux-ci devant se dérouler durant la période scolaire ;
- D'informer préalablement sur les éventuelles nuisances ainsi que sur les aspects liés à la sécurité.

3. Conclusion

Au vu des éléments présentés et sous réserve que les recommandations formulées soient prises en compte, la Commission estime le projet pertinent et cohérent avec les objectifs communaux en matière de transition énergétique.



Conseil général de Lully

Elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter le Préavis n°05/2025, sous les conditions suivantes :

- Qu'une étude d'étanchéité des toitures soit réalisée préalablement aux travaux ;
- Qu'une communication claire et anticipée soit mise en place avec les acteurs concernés ;
- Qu'une information spécifique soit diffusée sur les nuisances potentielles et les mesures de sécurité

Le Conseil général de Lully

- Vu le présent Préavis N°05/2025 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 151'000.-, subventions non déduites, pour la réalisation d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment du Collège et ses deux annexes ;
- De financer ces travaux par les liquidités courantes de la bourse communale ;
- De prendre acte que l'amortissement annuel sera couvert par un prélèvement au fonds pour la rénovation des bâtiments communaux.

Les commissaires

Delphine RUBIN

Nora RIGOLI

Steeve PASCHE